

Séance ordinaire du 2 mai 2016

Procès-verbal



01 (2016-05-218) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 mai 2016, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2016-05-219) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2016-05-220) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et procès-verbaux des séances extraordinaires du 11 avril 2016, 13 avril 2016 12h15, 13 avril 2016 12h30 et 29 avril 2016. Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'approuver les procès-verbaux, tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - AVIS DE MOTION

04.01 (2016-05-221) - Avis de motion règlement 405-05-16

L'avis de motion est donné par la conseillère Claudette Desrochers, que sera adopté, lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement numéro 405-05-16 visant à modifier le règlement de zonage numéro 251-11-07, afin de découper la zone R-85 en trois zones distinctes dans lesquelles les usages, la densité et l'implantation des bâtiments principaux seront modifiés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

05.01 (2016-05-222) - Adoption du règlement 400-02-16, règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ., C.E-2.2); le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Saint-Agapit, doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2.), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur, ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pour-cent au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la Municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et résolu d'adopter le règlement portant sur la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.02 (2016-05-223) - Adoption du règlement 404-04-16, règlement modifiant le règlement 290-08-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 911

Adoption du règlement 404-04-16, règlement modifiant le règlement 290-08-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911.

Le conseil décrète ce qui suit :

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

« Client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;

« Services téléphoniques » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes;

- a) Il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
- b) Il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b) du paragraphe 2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

À compter du 1er août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras que le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.03 (2016-05-224) - Adoption du règlement 402-02-16 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

RÈGLEMENT NUMÉRO 402-02-16 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route (LVHR) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, permettre sur tout ou partie d'un chemin public dont l'entretien est à sa charge, la circulation de véhicules hors route ou de certains types de véhicules hors route dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce règlement s'applique aux motoneiges et aux véhicules tout-terrain tels qu'énuméré dans le présent règlement;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique des véhicules hors route favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le Club motoneige des plaines inc. et que le Club de 3 & 4 roues de Lotbinière sollicitent tous deux la permission de la municipalité de Saint-Agapit pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'UN projet de règlement numéro 402-02-16 a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 7 mars 2016;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Claudette Desrochers pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2016;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation portant sur le projet a eu lieu le 2 mai 2016 et qu'il n'y a eu aucune opposition à l'adoption de ce règlement ;

ATTENDU QU'à la suite de ladite assemblée publique de consultation, le conseil municipal a apporté une modification au texte du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers que le présent règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un désaveu du ministère des Transports du Québec publié dans la Gazette officielle du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.04 (2016-05-225) - Adoption du premier projet de règlement 403-03-16, modifiant le règlement de zonage 251-11-07, afin d'autoriser l'implantation des évacuateurs muraux muni d'un ventilateur extérieur (équipement mécanique) à certaines conditions

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 403-03-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION EN COUR AVANT SECONDAIRE DANS LES ZONES INDUSTRIELLES D'UN ÉVACUATEUR MURAL MUNI D'UN VENTILATEUR EXTÉRIEUR (ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire permettre l'installation en cour avant secondaire dans les zones industrielles d'un évacuateur mural muni d'un ventilateur extérieur (équipement mécanique);

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'approuver le premier projet de ce règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

06.01 (2016-05-226) - Autorisation Randonnée Lotbinière à vélo

ATTENDU QUE l'édition 2015 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 300 cyclistes et environ 80 bénévoles;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2016;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Agapit;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2016-05-227) - Acceptation des états financiers 2015 de l'OMH Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter les états financiers 2015 de l'OMH Saint-Agapit tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.03 (2016-05-228) - Achat publicité Peuple Lotbinière-semaine de la municipalité

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat d'une publicité dans le Peuple de Lotbinière pour la Semaine de la municipalité 2016, d'une demi-page couleur pour annoncer le FestiWeekend, pour un total de 525\$ dépense au poste budgétaire 02 13000 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.04 (2016-05-229) - Inscription congrès de l'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de procéder à l'inscription de la directrice générale au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, du 15 au 17 juin 2016, au montant de 503 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 13 000 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.05 (2016-05-230) - Demande d'autorisation permis d'alcool SACL

ATTENDU QUE la Société d'Agriculture du Comté de Lotbinière SACL, organise l'Expo Lotbinière du 3 au 7 août 2016;

ATTENDU QUE la SACL doit faire la demande de permis auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec pour pouvoir vendre de l'alcool;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la Société d'Agriculture du comté de Lotbinière à vendre des boissons alcoolisées à l'extérieure sur le site de l'Expo du 3 au 7 août 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

07.01 (2016-05-231) - Résultat appel d'offre 2016-02

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offre public via le site SEAO pour le contrat d'augmentation de la capacité de traitement et de distribution d'eau potable appel d'offre 2016-02;

ATTENDU QUE, huit entreprises ont soumissionné pour l'appel d'offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission d'Allen Entrepreneur général inc. (soumission conforme) au montant de 2 507 949.68 \$ taxes incluses. La dépense provient du poste budgétaire 23 05 002 721, règlement d'emprunt 401-02-16.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2016-05-232) - Résultat appel d'offre 2016-03

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offre public pour le pavage de l'avenue Laurier et les travaux de resurfaçage mécanisé (rangs);

ATTENDU QUE sept entreprises ont soumissionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'accepter la soumission conforme de Construction BML division de Sintra au montant de 94 572.12 \$ taxes incluses. Aux détails suivants: 71.45\$, plus taxes, la tonne pour un budget maximum de 40 000\$ taxes incluses, poste budgétaire 23 04 020 721 dans les investissements 2016 et travaux de resurfaçage mécanisé, 77.08\$, plus taxes, la tonne pour un budget maximum de 80 000\$ taxes incluses, poste budgétaire 02 32 000 625.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2016-05-233) - Acceptation de la soumission des Entreprises Lévisiennes-matériaux MG-20 avenue Laurier

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Les Entreprises Lévisiennes inc., suite à une demande par invitation pour l'achat de matériaux granulaires (MG 20 Classe A) pour les travaux de l'avenue Laurier au montant de 10.56\$ plus taxes, la tonne pour un budget maximum de 23 000\$ taxes incluses, poste budgétaire 23 04 020 721, dans les investissements 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.04 (2016-05-234) - Location équipements travaux avenue Laurier

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser les dépenses de location d'équipements pour les travaux de l'avenue Laurier (pelle, camion, compacteur, pépinière, matériel d'égout) pour un budget estimé de 35 000\$ plus taxes, poste budgétaire 23 04 020 721 dans investissements 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.05 (2016-05-235) - Inscription formation débit bornes fontaine

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'inscription de 4 employés à une formation d'une demie journée portant sur le débit de borne-fontaine à Ste-Croix, au coût de 80\$ par participant, budget maximum de 500\$, taxes incluses, poste budgétaire 02 41 300 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.06 (2016-05-236) - Location espace camion vidange fosse septique

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la demande d'entreposage extérieur d'un camion servant à la vidange des fosses septiques par la compagnie Sani Thetford sur le terrain du garage municipal pour un loyer de l'ordre de 500 \$ pour la période de la mi-mai à la mi-octobre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.07 (2016-05-237) - Prolongation du contrat de Services Sanitaires Denis Fortier inc.

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit et de Saint-Apollinaire sont à créer la Régie intermunicipale pour la cueillette des ordures;

ATTENDU QUE le camion appartenant à la Régie ne sera pas prêt à entrer en fonction avant la fin du mois de septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras de prendre entente avec Services Sanitaires Denis Fortier inc. pour prolongation du contrat de la cueillette des ordures, au tarif de 115\$ de l'heure, jusqu'à ce que la Régie puisse entrer officiellement en opération. Dépenses au poste budgétaire 02 45 110 951.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.08 (2016-05-238) - Inscription activité APSAM

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'inscription de Gilbert Breton, directeur des travaux publics, à l'activité de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales (APSAM) au coût de 45 \$, dépenses au poste budgétaire 02 32 000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.09 (2016-05-239) - Autorisation annonce sous contractant lecture des compteurs d'eau 2016

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le directeur des travaux publics à faire une annonce pour trouver un sous contractant, afin de réaliser la lecture des compteurs d'eau, pour la saison estival 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.10 (2016-05-240) - Annulation de la résolution 2016-04-162

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'annuler la résolution 2016-04-162 (compaction sol usine de traitement), car le conseil municipal n'a besoin de procéder par appel d'offre par invitation, puisque l'estimé du projet est sous la barre des 25 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - URBANISME

08.01 (2016-05-241) - Dérogation mineure 1239 rue du Collège

ATTENDU QUE le requérant désire vendre sa propriété du 1239, rue du Collège lot 3 784 513;

ATTENDU QUE l'implantation de la résidence ne respecte pas la norme de deux (2) mètres pour la marge de recul latérale minimum;

ATTENDU QUE le requérant demande une dérogation mineure pour autoriser une marge de recul latérale minimum à 1.14 mètres du côté nord-est;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation mineure, telle que demandée, n'aura aucun effet négatif sur les propriétés voisines;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accorder la dérogation mineure concernant la marge de recul latérale minimum qui sera de 1.14 mètre au lieu de 2 mètres comme prescrit dans la réglementation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2016-05-242) - Fixer date d'assemblée publique- demande de dérogation mineure 1183 rue Charest

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer la date d'une assemblée publique de consultation, concernant la demande de dérogation mineure au 1183 rue Charest (lot 3 640 252), au lundi 4 juillet 2016, 19h30 au Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.03 (2016-05-243) - Fixer date de consultation publique projet de règlement 403-03-16

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer une assemblée de consultation publique pour l'adoption du projet de règlement 403-03-16, modifiant le règlement de zonage 251-11-07, afin d'autoriser l'implantation des évacuateurs muraux muni d'un ventilateur extérieur (équipement mécanique) à certaines conditions. La date de la consultation est le lundi 4 juillet, 19h30 au Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.04 (2016-05-244) - Fixer la date de consultation publique demande de dérogation mineure du 1175 rue du Collège

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer une assemblée publique de consultation concernant la demande de dérogation mineure du 1175 rue du Collège (lot 3 639 742) au lundi 4 juillet 2016, 19h30, au Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.05 (2016-05-245) - Autorisation signature promesse d'achat -vente terrain parc industriel

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de procéder à la vente d'un terrain dans le parc Industrielle à 92617703 Québec inc. Le terrain de forme irrégulière aura une superficie de 39 627 pieds carrés au coût de 0,50 \$/pieds carrés, plus taxes. Pour une somme totalisant 22 780.57 \$ taxes incluses. Le terrain projeté sera une partie du lot 5 830 831, propriété de la municipalité de Saint-Agapit. Il est également proposé de donner le mandat d'arpentage à Stéphane Roy, pour une dépense de 1550 \$ plus taxes, au poste budgétaire 02 61 000 453. Les frais de notaire sont assumés par l'acheteur. Et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'acte notarié ainsi que la promesse d'achat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS

09.01 (2016-05-246) - Acceptation de la soumission de Robert Boileau-lignage et blanchissage glace

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter la soumission de Robert Boileau inc. au montant de 2 125 \$ plus taxes, pour le lignage et blanchissage de la glace en début de saison 2016-2017, poste budgétaire 02 70 130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2016-05-247) - Paiement du contrat d'infraction RBQ

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter de payer le constat d'infraction à la RBQ de 4 047\$, concernant la tour d'eau, poste budgétaire 02 70 130 447.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.03 (2016-05-248) - Embauche coordonnatrice et assistante coordonnatrice terrain de jeux

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de procéder à l'embauche de Mélissa Fillion comme coordonnatrice et de Ismaëlle Vermette comme assistante coordonnatrice pour le terrain de jeux été 2016, poste budgétaire 02 70 150 141.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.04 (2016-05-249) - Formation animateurs du terrain de jeux

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de procéder à l'inscription à la formation par l'URLS pour les animateurs du terrain de jeux 2016. 8 personnes pour une formation de 176.73\$, plus taxes et 2 personnes pour une formation de 95.14\$, plus taxes et ce par participant, poste budgétaire 02 70 150 454 et 50\$ par participant par jour pour la formation, poste budgétaire 02 70 150 141.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.05 (2016-05-250) - Achat matériel sportif

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter la soumission de l'entreprise Distribution Sports Loisirs pour l'achat de matériel sportif au montant de 3192.15\$ plus taxes, poste budgétaire 02 70 150 649.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.06 (2016-05-251) - Projet de rampe d'accès chalet des sports

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter la soumission de Béton Laurier inc. pour le remplacement de la rampe d'accès pour fauteuil roulant au Chalet des Sports au montant de 19 463.60\$ plus taxes, poste budgétaire 02 70 121 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.07 (2016-05-252) - Participation à la Classique de golf des étoiles de la Fondation Philippe Boucher

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de procéder à l'inscription de la municipalité à la Classique de golf des étoiles de la Fondation Philippe Boucher le 11 juin 2016, au coût de 180\$ par personne, 2 personnes payées par les loisirs poste budgétaire 02 70 130 346, 2 personnes payées par le poste budgétaire des élus 02 11 000 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.08 (2016-05-253) - Mandat d'arpentage- Parc rue Bélanger

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'octroyer un mandat d'arpentage à Stéphane Roy pour délimiter les bornes du terrain du parc de la rue Bélanger, dépense de 1100\$ plus taxes, poste budgétaire 23 08 002 729 fonds parcs et terrains de jeux, 59 15 200 000.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.09 (2016-05-254) - Modification de la résolution 2016-04-177

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser la Coop La Seigneurie à tenir son Défi sportif annuel dans les rues Centrale, Gourde et Vachon qui devront être partiellement fermée entre 8h00 et 13h00, le dimanche 9 octobre 2016 et d'autoriser l'ajout de la rue Croteau à cette demande de parcours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES

10.01 (2016-05-255) - Acceptation soumission fertilisation terrain

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter de l'offre de services du Groupe Ferti pour la fertilisation du terrain du Complexe des Seigneuries (3 fois) au montant de 531.78\$ plus taxes, poste budgétaire 02 70 120 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.02 (2016-05-256) - Acceptation de la soumission Kalitec-pancartes de nom de rues

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la soumission de Kalitec pour l'achat de panneaux et poteaux de rue au montant de 10 645.52\$ plus taxes, poste budgétaire 02 39 000 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11 (2016-05-257) - INCENDIE

11.01 (2016-05-258) - Schéma de couverture de risque incendie

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 9 février 2009;

ATTENDU QUE l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité Publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité Publique;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a transmis le 26 avril 2016 à l'ensemble des municipalités de la MRC leur plan de mise en œuvre du schéma incendie révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et résolu unanimement d'adopter le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de Lotbinière le 26 avril 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12 (2016-05-259) - FINANCES

12.01 (2016-05-260) - Présentation et dépôt des états financiers vérifiés 2015

Madame la mairesse présente les états financiers vérifiés 2015.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter les états financiers vérifiés 2015, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.02 (2016-05-261) - Approbation de la liste des chèques au 30 avril 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver et d'autoriser le paiement de la liste des chèques au 30 avril 2016 au montant de 31 932.65 \$.

12.03 (2016-05-262) - Approbation de la liste des prélèvements au 30 avril 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver et d'autoriser le paiement de la liste des prélèvements au 30 avril 2016 au montant de 87 728 08 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.04 (2016-05-263) - Paiement à la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit sur la cueillette des matières résiduelles

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de verser une quote-part de 10 000 \$ à la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit sur la cueillette des matières résiduelles, poste budgétaire 02 45110 951.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.05 (2016-05-264) - Autorisation de paiement des factures du mois d'avril 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des factures du mois d'avril 2016 au montant de 13 130.98 \$.

Code budgétaire 23.08003.725 – Équipement CDS

Investissement 2016

1) Solotech, facture 89174 de 11486.06\$

Code budgétaire 23.08002.725 – Loisirs (Machinerie-Outillage-Équipement)

Investissement 2016

1) Nevco, facture 2676 de 1644.92\$ (console du tableau du terrain de balles)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.06 (2016-05-265) - Approbation de la liste des salaires du 28 février au 26 mars 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des salaires du 28 février au 26 mars 2016 au montant de 99 827.02\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.07 (2016-05-266) - Approbation de la liste des comptes fournisseurs au 2 mai 2016

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver et d'autoriser le paiement de la liste des comptes fournisseurs en date du 2 mai 2016 au montant de 338 938.41 \$.

Madame Sylvie Fortin Graham, mairesse fait la mention suivante: elle s'oppose au paiement du chèque numéro 1285782 au montant de 4598.77 \$ à Lavery pour les mêmes raisons qu'évoquées au procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2016, résolution 2016-02-75.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13 (2016-05-267) - FÊTES DU 150IÈME

13.01 (2016-05-268) - Acomptes spectacles

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser de verser un acompte de 9 198\$, taxes incluses à La Compagnie L'arrivée Cabot Champagne pour le spectacle Les Trois Accords, poste budgétaire 02 13 000 493 dans le surplus accumulé affecté – Fête 150^e, 59 13 100 011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.02 (2016-05-269) - Acomptes spectacles

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser de verser un acompte de 11 497.50\$ taxes incluses à Pierre Gravel International pour le spectacle de Gregory Charles, poste budgétaire 02 13 000 493 dans le surplus accumulé affecté – Fête 150^e, 59 13 100 011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.03 (2016-05-270) - Mandat aux conseillers-gestion financières des Fêtes du 150ième

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de mandater les conseillers Micheline Beaudet et Pierre Audesse à assumer la gestion financière et le suivi des dépenses des fêtes du 150ième, au poste budgétaire 02 13 000 493, dans le surplus accumulé réservé-Fêtes du 150ième, poste 59 13 100 011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

16 (2016-05-271) - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de lever la séance ordinaire à 20h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il

contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse